







Notre

# Liberté

Bimensuel Nigérien d'informations générales et d'analyses - BP : 12105 Niamey-Niger RC : 1181 - NIF : 9586/R Siège : Académie des Arts Martiaux - Tél : 21 88 42 43 - Prix : 300 FCFA

Hama Amadou :

## Président de L'ANDP Zaman Lahiya ?



L'arrivée de Hama Amadou à la présidence de l'ANDP ne rencontrerait pas beaucoup d'oppositions estime-t-on du côté des militants et même certains faucons, selon une source bien indiquée, l'ancien Premier Ministre a l'expérience du terrain et peut brillamment combler le vide laissé par le défunt président. Hama Amadou lui même n'a pas exclu cette éventualité . Au cours d'un entretien accordé à Olivier Rogez de la Radio France Internationale en début de semaine, l'ancien premier ministre a estimé qu'il ne lui appartient pas de décider à la place des structures de l'ANDP . (Lire page 3)

*Interpellation des anciens députés nationaux à la gendarmerie Nationale*

### L'assassinat politique

*Atelier de formation des journalistes sur la DGPP*

### Maîtriser la croissance démographique au Niger

*Disparition subite du Président de l'ANDP*

### LA BELLE MORT DU COLONEL DJERMAKOYE !

On peut mourir d'avoir commis un acte immortel, cette maxime empruntée à Emile Zola cadre parfaitement avec le décès du Président Djermakoye qui a bravé la maladie et le poids de l'âge pour marcher sur plus de cinq km et cela au péril de sa vie pour participer à la défense de la démocratie



Affaires Etrangères :

## Quand les propos de Dan Dubaï choque Musa Yar'Adua

L'intervention du désormais célèbre Dan Dubaï, président du Mouvement pour la poursuite des actions du Président de la République, au cours de laquelle, l'intéressé a fustigé la condamnation par le Gouvernement nigérien de tout maintien du Président Tandja au pouvoir après son deuxième et dernier mandat, n'a pas été apprécié dans l'entourage du Président nigérien Oumarou Musa Yar'Adua . En effet, Dan Dubaï s'en est pris vertement au Président Yar'Adua en considérant qu'en l'état actuel des choses notre pays peut se passer de toute aide extérieure puisse t-elle provenir du géant nigérien. Comme il fallait s'y attendre, la riposte ne s'est pas fait

attendre et c'est dans cette optique que le conseiller du Président nigérien, le sénateur Abba Adjì a intervenu sur les ondes de la Radio France internationale Hausa qui est d'ailleurs basé à Lagos . Selon Abba Adjì , les propos de Dan Dubaï, un personnage inconnu au pays de Wolé Soyinka peuvent avoir des conséquences graves sur la coopération légendaire qui unit nos deux pays . « **le Niger n'a jamais pu se passer de l'aide du Nigeria et cela depuis toujours. Si nous fermons nos frontières notamment celles de Kano et Katchina, nul doute que le Niger sera étranglé ! Nous n'en sommes pas là, mais nous lançons un appel au président Tandja**

**afin qu'il somme cet individu à savoir quoi dire »** a averti Abba Adjì. A verser dans ce dossier des excès du nommé Dan Dubaï, son attitude, pour le moins arrogant, vis à vis des responsables du MNSD Nassara , l'on se rappelle que récemment Dan Dubaï s'en est pris violemment aux responsables du Nassara de la Région de Tillabery. **Nous venons d'ailleurs d'apprendre l'exclusion de Aboubacar Mounkaila dit Dan Dubai du mouvement pour la suite des actions du président Tandja pae sa base de Zinder.**

# Notre Liberté

Atelier de formation des journalistes sur la DGPP

## Maîtriser la croissance démographique au Niger

**Le ministère de la population et des réformes sociales avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Projet Démographique Multisectoriel (PRODEM) a organisé, du 11 au 13 juin 2009 à Maradi, une session de formation en démographie, population et développement à l'intention des membres du Réseau des Communicateurs pour les questions de Population et Développement (RCPD) et des responsables des médias publics et privés.**

Cette session de formation a été présidée par le Conseiller Technique de la Ministre de la population et des réformes sociales, m. Mado Adamou.

A l'ouverture des travaux de cet atelier de formation dans la salle de réunion de la Direction Régionale de la Santé Publique de Maradi, le gouverneur de la région, après les mots de bienvenue du président du Conseil de la Communauté Urbaine de Maradi, s'est réjoui du choix porté sur sa région pour la tenue de cette session de formation.

En effet, a-t-il ajouté, les problèmes de populations en général et leurs incidences sur les stratégies et programmes de développement constituent, de façon permanente pour le Niger, une préoccupation majeure avant de demander aux participants de tirer le meilleur profit. En procédant à l'ouverture des travaux de cet atelier, le Conseiller Technique de la ministre de la population et des réformes sociales, Mado Adamou, a d'abord indiqué que le Niger compte 14 millions d'habitants en 2005 pour un taux d'accroissement annuel moyen de 3,3%, un indice synthétique de fécondité de 7,1 enfants par femme et un temps de doublement de la population tous les 22 ans. Plusieurs facteurs expliquent cette explosion démographique au Niger.

En effet, l'ensemble des indicateurs sociodémographiques liés notamment à la jeunesse de la population nigérienne, à la forte natalité, à la pauvreté, aux forts taux de mortalité maternelle et infantile et au faible taux de prévalence contraceptive moderne pèsent lourdement sur les maillons du développement que sont les secteurs de la santé et de l'éducation. C'est donc pour faire face à ces défis et ainsi minimiser les niveaux de pauvreté de sa population et tenter de satisfaire les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que la République du Niger a adopté le 13 février 2007 la Déclaration du Gouvernement en matière de Politique de Population (DGPP).

Dans le cadre de sa mise en œuvre et en partenariat avec la Banque Mondiale le gouvernement du Niger a élaboré et mis en œuvre le Projet Démographique Multisectoriel (PRODEM) qui vise essentiellement le renforcement de la capacité du gouvernement pour traiter des questions de population selon une approche

multisectorielle et la mise en place d'une approche-programme pour les interventions dans le domaine de la population. D'ailleurs la présente session de formation des membres du Réseau des Communicateurs pour les questions de Population et Développement (RCPD) et des responsables des médias publics et privés rentre dans ce cadre.

Il s'agit de renforcer les connaissances théoriques et empiriques des participants en démographie, population et développement. Plus spécifiquement, a indiqué Mado Adamou, « l'atelier vise à mieux faire connaître, et par là permettre à échanger, avec les membres du réseau des communicateurs et les responsables des médias, sur les thématiques suivantes : les concepts et définitions des principaux indicateurs démographiques, les caractéristiques démographiques : tendances et impacts, pourquoi les politiques de population, les défis démographiques et les orientations du gouvernement en matière de politique de population, le traitement de l'information sur les



questions de population, la gestion axée sur les résultats (GAR) et le suivi-évaluation des programmes en matière de problèmes de population ».

Les participants à cette session de formation ont également eu droit à des informations sur trois études réalisées par le ministère de la population et des réformes sociales. A la fin de la présentation de tous ces modules de formation et au vu des intérêts qu'ils ont suscités chez les participants, l'atelier de Maradi aura permis à la quarantaine de

communicateurs bénéficiaires d'avoir mieux assimilé les thèmes présentés.

Les participants ont aussi discuté et élaboré un plan d'actions pour la mise en œuvre de la DGPP qui comprend, entre autres, des activités d'information et de sensibilisation afin de mieux disséminer les informations relatives aux questions de population et développement auprès des populations, notamment le monde rural en majorité analphabète.

**Mamane, envoyé spécial**

### Communiqué de presse

## L'UNICEF met en valeur la survie de l'enfant à l'occasion de la Journée de l'enfant africain

**Plusieurs pays africains ont réalisé d'impressionnants progrès dans le domaine de la survie de l'enfant ces dernières années mais il reste encore beaucoup de choses à faire, a déclaré l'UNICEF aujourd'hui à l'occasion de la Journée internationale de l'enfant africain. Le thème de cette année est : « Une Afrique digne des enfants : appel à une action accélérée en faveur de la survie de l'enfant. »**

« Lorsque des systèmes de santé intégrés ancrés dans la communauté sont en place, on peut sauver, et on a sauvé, de nombreuses jeunes vies, » a affirmé Mme Ann M. Veneman, la Directrice générale de l'UNICEF. « On constate des signes de progrès dans tout le continent et il faut s'appuyer sur ces succès pour continuer ». Le nombre de décès imputables à la rougeole en Afrique subsaharienne, par exemple, a plongé de 89 pour cent entre 2000 et 2007, une chute remarquable qui s'explique par les efforts menés de concert par les gouvernements et les partenaires internationaux pour renforcer les programmes de vaccination.

Bien que plus de la moitié des 9,2 millions de décès annuels des enfants de moins de cinq ans surviennent en Afrique, quelques-unes des nations les moins avancées - Erythrée, Ethiopie, Malawi et Niger - ont fait chuter leur taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans de 40 pour cent ou plus depuis 1990.

Les services et pratiques essentiels nécessaires pour éviter les décès d'enfants en Afrique comprennent entre autres l'amélioration des soins prénatals et la présence d'un soignant qualifié à l'accouchement; l'allaitement exclusif au sein, très rapidement après la naissance, suivi d'une alimentation d'appoint appropriée; l'immunisation contre les maladies de l'enfance que l'on peut prévenir par un vaccin; une nutrition adéquate; une protection contre le paludisme et un traitement contre cette maladie; le traitement des mères et des enfants qui vivent avec le VIH et la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant; l'amélioration des sources d'eau potable et des installations sanitaires et de meilleures pratiques d'hygiène. En combinant ces interventions et en les dispensant aux enfants et aux mères dans le cadre d'un continuum de soins, on améliore leur efficacité.

lioration des soins prénatals et la présence d'un soignant qualifié à l'accouchement; l'allaitement exclusif au sein, très rapidement après la naissance, suivi d'une alimentation d'appoint appropriée; l'immunisation contre les maladies de l'enfance que l'on peut prévenir par un vaccin; une nutrition adéquate; une protection contre le paludisme et un traitement contre cette maladie; le traitement des mères et des enfants qui vivent avec le VIH et la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant; l'amélioration des sources d'eau potable et des installations sanitaires et de meilleures pratiques d'hygiène. En combinant ces interventions et en les dispensant aux enfants et aux mères dans le cadre d'un continuum de soins, on améliore leur efficacité.

A la demande de l'Union africaine, l'Organisation mondiale de la Santé, la Banque mondiale, l'UNICEF et l'UNFPA ont mis au point un cadre de travail stratégique pour épauler les efforts des pays africains visant à diminuer le nombre de décès d'enfants et de mères en Afrique. Ce cadre présente une approche à trois volets pour diminuer la mortalité infantile. Il s'agit d'un ensemble de services essentiels à destination des mères, des nouveau-nés et des enfants dispensés en trois formes, minimum, élargi et maximum.

« On peut relever le défi qui consiste à aider beaucoup plus d'enfants africains à survivre, » a dit Mme Veneman. « Les progrès obtenus se mesurent au nombre de jeunes vies sauvées et on peut sauver davantage d'enfants en prenant d'urgence des mesures collectives pour faire passer à plus grande échelle les programmes actuels qui ont prouvé leur efficacité. »

Disparition subite du Président de l'ANDP

## LA BELLE MORT DU COLONEL DJERMAKOYE !

**C'est lors de la marche suivie de meeting organisée le dimanche dernier par le Front pour la Défense de la Démocratie (FDD) que le président et Père Fondateur de l'Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Progrès (ANDP Zaman Lahiya), le colonel à la retraite Adamou Moumouni Djermakoye a eu un malaise alors qu'il s'apprêtait à prendre la parole. Un malaise qui a eu raison de sa vie et qui n'aura duré que quelques minutes. Un malaise qui a surtout emporté un grand homme d'Etat, un symbole.**

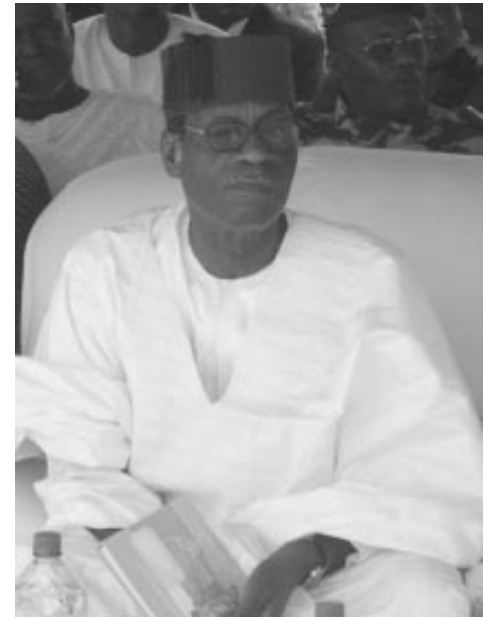
**On peut mourir d'avoir commis un acte immortel, cette maxime empruntée à Emile Zola cadre parfaitement avec le décès du Président Djermakoye qui a bravé la maladie et le poids de l'âge pour marcher sur plus de cinq km et cela au péril de sa vie pour participer à la défense de la démocratie**

Celui que tout le monde appelle l'homme du consensus vient donc de nous quitter et de quitter définitivement l'arène politique par la grande porte. Il nous a quitté sur le champ de bataille, sur le terrain du combat pour la démocratie, sur le front, en tout honneur. Il nous a surtout quitté à un moment, et c'est de l'avis de tous, où le Niger, sa démocratie, l'Etat de droit ont besoin plus que besoin de lui. Avec l'annonce de sa mort alors que le meeting de ce dimanche se tenait toujours, la consternation et le regret d'avoir perdu à jamais un modèle se lisaient sur tous les visages. Le Niger vient ainsi de perdre un grand homme, un de ses dignes fils qui lui a consacré toute sa vie à son service.

Né avec une sœur jumelle au cours

de l'année 1938 dans cette famille royale de Dosso, Adamou Moumouni Djermakoye a très tôt embrassé une carrière militaire qui l'a propulsé au devant de la scène politique en 1974 avec le coup d'Etat militaire du 15 avril 1974 qu'ils ont perpétré contre le régime de Diouri Hamani en compagnie de feu général Seyni Kountché et d'un certain Mamadou Tandja alors lieutenant. C'est du coup ce qui sera le début de sa carrière politique qui le verra successivement ministre des affaires étrangères de 1974 à 1979, ministre de la jeunesse et des sports de 1979 à 1982, ministre de la santé de 1982 à 1983. Notons ici qu'au cours de cette même première étape ministérielle, il présidera la commission chargée de la mise en place de la Société de Développement et puis

après le Conseil National de Développement qui sera plus tard le Mouvement National pour la Société de Développement et aujourd'hui le MNSD Nassara. De 1983 à 1988, feu Adamou Moumouni Djermakoye sera préfet de Zinder alors département avant d'être nommé ambassadeur du Niger auprès des Nations Unies (ONU). Avec la naissance du multipartisme, il créa l'Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Progrès (ANDP Zaman Lahiya), cette force politique qui témoigne de toute la vision de l'homme pour un Niger de paix et de progrès. Avec les premières élections démocratiques dans notre pays, il oeuvrera pour cette paix et pour le développement du Niger aux côtés des autres leaders de l'Alliance des Forces du Changement (ACF) à la tête du premier parlement du Niger démocratique de 1993 à 1995. Il sera lors du premier mandat de Tandja ministre de l'intégration africaine chargé du NEPAD. Chaque fois élu député au titre de la commune de Dosso, le Père Fondateur de l'ANDP Zaman Lahiya sera par deux fois président de la Haute Cour de Justice, notamment de 1997 à 1999 et depuis 2005 jusqu'à la récente dissolution de l'Assemblée Nationale intervenue le 26 mai dernier.



Ardent défenseur de la démocratie et de la légalité républicaine, il n'a pas hésité un seul instant, à cette heure de Tazartché, à rejoindre le camp de ceux qui s'opposent au référendum du président Tandja déclaré anticonstitutionnel par la Cour Constitutionnelle. C'est du reste dans ce combat qu'il rendit l'âme, donc en bon martyr de la démocratie. Sa mémoire sera saluée de par le monde. Le Niger a perdu un grand homme d'Etat, un symbole. Il mérite tous les hommages de la Nation.

Mamane

Hama Amadou :

## Président de L'ANDP Zaman Lahiya ?

La disparition brusque du président de l'Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Progrès (ANDP ZAMAN LAHIYA) a provoqué l'émoi au sein la classe politique et du peuple nigérien. Le colonel à la retraite, Moumouni Adamou Djermakoye, était un homme apprécié par l'ensemble des nigériens et cela en partie à cause de son esprit consensuel et de sa vision noble pour notre pays. Le décès du Président Djermakoye laisse notre pays orphelin de cette race rarissime d'hommes politiques qui ont toujours veillé à ce que l'unité nationale ne soit pas un vain mot mais un comportement.

Le plus grand vide, Djermakoye le laisse au sein de l'ANDP Zaman Lahiya, le parti qu'il a créé et dirigé jusqu'à son rappel à Dieu, ce dimanche 14 juin 2009.

Aujourd'hui les yeux sont rivés sur ce parti pour voir qui portera le flambeau du combat engagé par le défunt président.

Si l'on s'en tient aux textes du parti, le successeur de Adamou Moumouni Djermakoye est l'actuel vice-président Amadou Nouhou. Figure de proue de l'ANDP, Amadou Nouhou a occupé

beaucoup de fonctions, notamment en dirigeant la BDRN, la Trésorerie Générale du Niger, le Ministère du Tourisme et dernièrement celui en charge des transports et de l'Aviation Civile. Mais à côté de ce cursus élogieux, l'homme présente selon les analystes de la scène politique nigérienne deux handicaps qui risqueront de constituer un obstacle à son maintien à la tête du parti.

En effet, selon des sources proches de l'ANDP Zaman Lahiya, Amadou Nouhou étant issue du département de Kollo (Hamdallaye), il serait difficile pour lui de diriger une formation en lieu et place d'un Dossolais, quant on sait que cette région est la principale pourvoyeuse de suffrages pour l'ANDP. Amadou Nouhou serait une des colombes du parti (sage). La dernière option de lutte politique choisie par le Parti du Feu Djermakoye était quelque part radicale. Il se susurre que cette ligne est défendue par les faucons du parti. Dans cette catégorie certains analystes n'hésitent pas à citer des noms comme Kindo Hamani, SG du parti, ou même Mahamadou Adamou président de la jeunesse ANDP.

Le radicalisme de ces deux responsables vis à vis du pouvoir actuel serait lié à l'éjection brusque du Gouvernement du premier et le refus par le président Tandja de toute nomination du second malgré les propositions de son nom par son parti.

La thèse qui paraît la plus plausible est l'arrivée de l'ancien premier ministre Hama Amadou pour prendre les rênes du parti. En effet, plus qu'hier, cette formation politique a besoin d'un homme à la taille du vide laissé par le colonel Djermakoye.

Hama Amadou est, depuis son incarcération, voire depuis son éviction à la tête du gouvernement le 31 mai 2007, un protégé du feu Colonel Djermakoye.

Le rapprochement entre les deux hommes s'est officialisé pendant la procédure d'incarcération de l'ancien premier ministre où Djermakoye n'a pas hésité un instant à mettre à sa disposition son propre véhicule pour le trajet Domicile-Haute cour de justice -Koutoukalé. Le rôle de Moumouni Djermakoye a été déterminant dans la remise en liberté provisoire de Hama Amadou et l'on se rappelle encore des pressions qui ont pesé sur la tête du

colonel à la retraite. L'arrivée de Hama Amadou à la présidence de l'ANDP ne rencontrerait pas beaucoup d'oppositions estime-t-on du côté des militants et même certains faucons, selon une source bien indiquée, l'ancien Premier Ministre a l'expérience du terrain et peut brillamment combler le vide laissé par le défunt président. Hama Amadou lui même n'a pas exclu cette éventualité. Au cours d'un entretien accordé à Olivier Rogez de la Radio France Internationale en début de semaine, l'ancien premier ministre a estimé qu'il ne lui appartient pas de décider à la place des structures de l'ANDP. Selon des analystes de la scène politique nigérienne, cette réponse de Hama Amadou dénote d'une certaine prédisposition à assumer la tâche, mais toujours est-il qu'il serait imprudent de sauter les yeux fermés devant une rumeur.

Quoi qu'on dise, les jours à venir seront édifiants dans l'avenir politique de l'ANDP ZAMAN et de Mr Hama Amadou dont les partisans vivent une certaine errance politique qui handicape beaucoup leur engagement pour un retour en force de leur mentor.







## Déclaration des Organisations socioprofessionnelles du secteur des médias

Le mercredi 03 juin 2009, aux environs de 13h, le président de l'ANEPI (association nigérienne des éditeurs de la presse indépendante) a été informé par le Secrétaire général du CSC de la convocation du Bureau de l'ANEPI par l'organe de régulation des médias pour une réunion le jeudi 04 juin à 10H à son siège, sans indiquer l'ordre du jour de la rencontre. Le Président de l'ANEPI informa, néanmoins individuellement les autres membres du bureau. Le jeudi 4 Juin, les six membres du Bureau de l'ANEPI étaient au rendez-vous. Dès son entrée dans la salle, le président du CSC, M. Daouda DIALLO fulmine : « **nous avons suivi et enregistré l'intervention du président de l'ANEPI. Le CSC voudrait savoir si cette déclaration engageait seulement le président de l'ANEPI ou bien l'ensemble du bureau de l'association ? Y'a-t-il eu concertation entre les membres du bureau de l'ANEPI avant cette déclaration ?** » Le Président du CSC faisait référence aux critiques faites par le Président de l'ANEPI sur la répartition et la gestion du fonds d'aide à la presse diffusées le 29 mai sur TV Ténéré et le 30 mai sur la radio Dounia.

Surpris par cette manière brutale du président du CSC d'introduire la rencontre, le Président de l'ANEPI prendra la parole pour demander s'il s'agit bien là de l'ordre du jour de la réunion, puisque aucune notification ne leur a été faite au paravent. Le président du CSC lui coupa la parole pour lui signifier qu'il doit plutôt répondre à la question posée qui, par ailleurs, dit-il constitue l'ordre du jour de la rencontre. Sur ce, le Président de l'ANEPI a demandé de se retirer avec les autres membres du Bureau pour se concerter avant de réagir sur l'ordre du jour ainsi annoncé. Réplique autoritaire du Président du CSC : « **vous ne bougez pas d'ici avant de répondre à la question** ».

Heurté par une telle injonction, le Président de l'ANEPI a tenu à rappeler au Président du CSC l'indépendance de l'association qu'il dirige avant de se retirer avec le Bureau.

Cet incident fâcheux causé par l'attitude discourtoise du Président du CSC a été unanimement condamné par les éditeurs de la presse indépendante présents à la réunion extraordinaire de l'association convoquée par le Bureau exécutif, le samedi 06 juin 2009. Les éditeurs membres de l'ANEPI ont tous marqué leur solidarité et leur soutien à toutes les déclarations faites par leur président sur la vie et le fonctionnement des médias nigériens en général et des rapports qu'ils entretiennent avec le CSC en particulier.

En tout état de cause, les organisations socioprofessionnelles des médias signataires de la présente **déclaration** :

1. Marquent leur soutien et leur solidarité à l'ANEPI et à son président ;
2. Fustigent et condamnent le peu de respect manifesté par le président du CSC envers l'ANEPI ;
3. Dénoncent la déviation du CSC de sa mission originelle ;
4. Dénoncent l'absence de concertation de la part du CSC dans la définition des critères d'éligibilité au fonds 2008 d'aide à la presse ;
5. Exigent toute la lumière sur la Somme de vingt millions de francs (20.000.000 F) CFA retenue sur l'enveloppe du Fonds d'aide à la presse allouée en 2007 ;
6. Exigent la transparence sur les critères utilisés par le CSC pour la répartition du fonds d'aide à la presse 2008 et l'utilisation détaillée qui sera faite de la somme de cinquante millions de francs (50.000.000 F) CFA retenue par le CSC sur cette même enveloppe.
7. Rappellent qu'aucun texte n'autorise le CSC à faire des ponctions sur le fonds d'aide à la presse.
8. En cas de non satisfaction de ces exigences, les organisations socioprofessionnelles des médias se réservent le droit de porter l'affaire devant les tribunaux pour détournement des procédures et d'une partie du fonds d'aide à la presse.

**Fait à Niamey le 10 juin 2009**

**Ont signé :**

**RJDH**

**UJPN**

**SYNTRAPREP**

**SYNTRAPRESSE**

**RJSP**

**UPF-Niger**

**ANEPI**

**ANPJ**

**SYNATIC**

**RJDL**

**AJN**

**RJC**

Meeting du MNSD Nassara à Tillabery

## La cité du fleuve célèbre son fils



**Au moment où le climat politique est en effervescence généralisée autour de la prolongation du mandat de Tandja Mamadou et de la question du référendum pour vers une refondation de la République, Seyni Oumarou fait sa descente politique à Tillabery, fief du MNSD. En effet, après Diffa, Maradi, Tahoua, Agadez et Dosso, le samedi dernier dans l'après midi, le Président du MNSD Nassara a effectué une tournée de mission politique dans la capitale de la Région du fleuve. Tillabery, la cité historique est incontestablement le fief du MNSD-Nassara. Etaient présents à ce grand rendez-vous politique, les présidents de sections et vice-présidents du bureau politique national, les représentants des partis politiques membres de l'A.F.D pour la République ainsi que des nombreux invités.**

Dans le discours qu'il a prononcé, le Président Seyni Oumarou a tout d'abord indiqué que « cette mission à l'intérieur du pays est une occasion pour le Bureau Politique National du parti de discuter, d'échanger avec les militants sur les réalités du terrain politique, juger et apprécier les forces et les faiblesses du parti, ceci devant permettre d'aborder avec optimisme et détermination les prochaines consultations électorales ».

Saluant les réalisations du Président de la République dans le cadre de son programme spécial au bénéfice de la région de Tillabery, Seyni Oumarou a rappelé qu'au total Tillabery a bénéficié d'un volume d'investissement global d'environ 20 milliards de francs CFA entre 2001 et 2008. Ensuite il a axé

son intervention sur la construction du barrage de Kandadji et la batterie des avantages que renferme un tel programme.

S'agissant de la vie du parti, Seyni Oumarou demande aux militants de considérer la crise qui a secoué le MNSD : « comme un épiphénomène d'un temps désormais révolu. Allez à la conquête électorale pour bien positionner le parti à tous les niveaux des consultations électorales ».

Enfin a conclu Seyni Oumarou nous n'avons aucune raison de trahir le credo de notre parti qui constitue l'essence même de sa conception, de son idéal et de ses fondements, qui est la consultation, la concertation et la participation » **A.A**

**Notre Liberté**

Bimensuel Nigérien  
d'Informations Générales  
Siège : Académie des Arts Martiaux

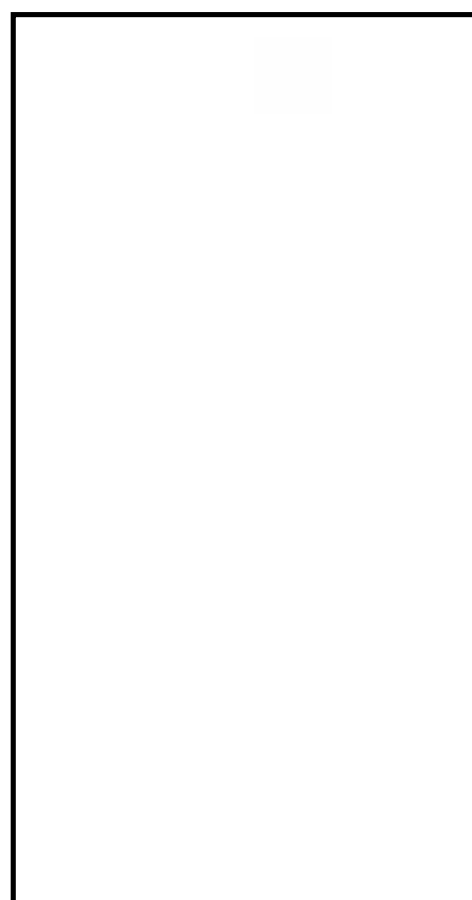
B.P: 12.105 Tél : 21.88.42.43  
E-mail: cheriflas12@yahoo.fr

Directeur de Publication  
Chérif S. Alassane  
96.48.43.69

Service commercial  
Mariama Boureïma

Tirage: 1000 exemplaires  
Impression NTI

Composition  
**Notre Liberté**



Notre **Liberté**

# L'assassinat politique

Les 185 anciens députés nationaux des deux législatures de la cinquième République sont entrain d'assister impuissants à leur assassinat politique. En effet, après avoir été chassés sans égard par le président de la République à travers la dissolution de l'institution dans laquelle ils siégeaient, nos Z'honorables ex députés viennent d'être convoqués dans les locaux de la gendarmerie nationale. Selon des sources concordantes, ordre leur a été donné de faire rentrer l'Etat du Niger dans ses droits. Cette convocation à la gendarmerie est perçue par nombre d'analystes politiques comme un avertissement du président de la République qui est déterminé à faire appliquer le droit en cas de blocage de son projet de referendum. Selon le député Mamane Magagi Dada du rassemblement des Démocrates qui s'exprimait sur les antennes de la RADIO RFI HAUSA, les anciens députés ont la conscience tranquille et sont prés à payer au cas où la loi le demande mais a-t-il indiqué aucun individu ne peut les intimider rembourser ces induments perçus. Nous vous proposons la liste des 185 députés incriminés



1- Mahamane Ousmane :	88.232.616	48- Ibrahim Nomao :	33.817.170	95- Alassane Ali :	45.657.936	141- Kinni Naouwène :	45.639.744
2- Abdou Abdourahamane :	83.913.438	49- Ibrahim Sorab :	25.470.702	96- Algabi Atta :	48.166.128	142- Laouali Yacoubou :	46.551.696
3- Abdou Bako :	72.600.324	50- Intarou Djer. Hassane :	83.258.382	97- Ali Abdourahamane :	48.166.128	143- Magagi Mamane Dada :	60.166.128
4- Abdoul Rahim Balarabé :	28.179.630	51- Issaka Harou :	34.171.200	98- Ali Magagi Issaka :	46.685.352	144- Mahamane H.Yérima B. :	47.706.120
5- Abdoul Karim Hamidou :	34.183.626	52- Janaïdou Gado Sabo :	74.479.128	99- Amadou Goulo Abdou :	47.446.128	145- Mahamadou Manirou M. :	47.139.480
6- Abdourahamane Mamadou :	31.500.702	53- Katiella Gasso M. Kiari :	31.737.102	100- Amadou Soumana :	48.166.128	146- Mahamadou Zada :	48.166.128
7- Aboubacar Abdoul Wahab :	34.741.200	54- Labi Oumarou :	30.104.664	101- Abdoulaye Koro :	000000	147- Mahamane Ibrahim :	49.329.744
8- Adamou Bahago :	25.280.400	55- Mahamadou Amadou :	34.081.200	102- Bahamdi M.Lebechir :	48.935.352	148- Mahamane Nomao Djika :	47.626.128
9- Sanoussi Manzo :	28.299.416	56- Mahamadou Issoufou :	78.670.530	103- Mme Bana Fatima M. :	48.166.128	149- Mahamadou Diallo Abdouraman :	46.377.936
10- Adamou Galabi :	34.921.200	57- Mahamadou Kadri :	82.214.616	104- Bassirou Ibo :	46.685.352	150- Mamane Laouali Amadou :	46.374.432
11- Adamou Idrissa :	81.039.630	58- Mahamadou Tanko :	32.281.200	105- Bazoum Mohamed :	34.325.352	151- Mamouda Mahaman :	47.271.696
12- Moussa Siddo :	16.749.744	59- Mahamane Saley :	36.241.776	106- Bello Barkiré :	48.166.128	152- Mamoudou Sourghia :	47.242.464
13- A. Moumouni Djermakoye :	74.336.460	60- Maïdagi Allambaye :	84.164.136	107- Elhadj Boulou Mamadou :	46.359.744	153- Mme Mariama Alassane :	45.794.664
14- Ahmed Babati :	34.921.200	61- Mamane A. Magawata :	78.966.552	108- Brigi Rafini :	34.546.128	154- Mme Mariama Mathieu :	46.164.288
15- Ahmed Ould Oumadah :	79.487.328	62- Massaoudou Hassoumi :	33.688.638	109- Chaïbou El Ibrahim :	42.298.512	155- Mme Mariama Sadou :	46.164.288
16- Alhousseini Alghoubass :	6.361.200	63- Mme Mounkaïla Aïssata :	76.927.224	110- Mme Maïdouka Halima D. :	5.867.610	156- Mme May Malam Gonimi :	46.164.288
17- Alka Saley :	34.741.200	64- Mohamed Sinad :	80.496.552	111- Salissou Amadou :	48.526.128	157- Abdouramane Attayou :	47.079.744
18- Alkabouss Moussana :	30.145.344	65- Moumouni K. Kangaye :	33.869.412	112- Chérif Ould Abidine :	47.452.368	158- Moussa Alassane :	50.416.128
19- Alidou Soumaïla :	80.428.986	66- Mounkaïla Arouna :	25.156.200	113- Dina Tankari :	47.530.032	159- Moussa Idé :	46.917.024
20- Amadou Oumarou Bonk :	34.272.984	67- Moussa Ali Oumar :	33.136.686	114- Mme Djibrilla Hapsatou :	46.164.288	160- Moussa Salé :	46.515.720
21- Amadou Salifou :	8.580.00	68- Moussa Nouhou :	83.852.880	115- Mme Elback Zeinabou :	48.084.288	161- Moussa Zangaou :	47.242.464
22- Barka Tambari Maïgochi :	32.011.200	69- Mountari Moussa :	32.852.922	116- Boubacar Boukari :	48.166.128	162- O. Amadou Maïnassara :	48.166.128
23- Bawa Oubandawaki :	18.952.800	70- Na Allah Gouzayé :	33.722.082	117- Elhadji Amadou Nomaou :	48.166.128	163- Oumarou M. Alma :	47.148.468
24- Bello Doua :	28.958.250	71- Nassourou Samaïla :	30.781.200	118- Elhadji Harouna Moussa :	48.166.128	164- Mme Ramatou Mahaman. :	45.813.192
25- Bonkano Maïfada :	85.764.498	72- Oumarou Ibrahim :	32.522.982	119- El Kadri Maman Mouctari :	46.917.024	165- Saïdou Tahirou Mayaki :	49.876.128
26- Boubacar Tahirou :	32.757.744	73- Oumarou Laouali :	32.041.198	120- Elhadji Moussa Adamou :	48.166.128	166- Soumana Kanguye :	000000
27- Boukari Souley :	33.604.656	74- Ousmane Souleymane :	31.321.200	121- Elhadji Raja Chaïbou :	48.166.128	167- Mme Salamatu Goga :	46.164.288
28- Boureïma Gado :	34.369.512	75- Ousseïni Ibrahim :	33.301.200	122- Falké Bacharou :	35.086.128	168- Saliah Oumarou :	48.166.128
29- Elhadji Abdou Hamed :	34.577.088	76- Sabiou Mamane :	80.969.226	123- Gado Moumouni :	46.377.936	169- Salifou Adamou :	55.996.128
30- Elhadji Ada dit Yaro Abdou :	34.769.400	77- Sabo Saïdou :	24.975.690	124- Garba Souley :	48.166.128	170- Salissou Garba :	47.242.464
31- Elhadji Amadou Yacouba :	82.222.068	78- Saïdou Ama :	83.231.328	125- Grémah Boukar Koura :	49.325.352	171- Sani Dan Biri :	000000
32- Elhadji Bako Abou Dadami :	34.576.800	79- Saley Abdou :	29.299.200	126- Mme Hadizatou M. Gros :	48.414.288	172- Sani Ousmane :	47.718.912
33- Elhadji Bonto Formo :	34.535.940	80- Salissou Abdou :	33.430.530	127- Mme Amina Ali :	000000	173- Sanoussi Jackou :	46.377.936
34- Elhadji Hamani Yayé :	36.280.176	81- Salissou Mamane :	81.459.684	128- Hamid Algabid :	11.361.984	174- Sardaouna M. Salifou :	27.222.732
35- El Maman Dan Kandé :	35.471.034	82- Sekou Cissé Oumarou :	92.065.650	129- Boukari Sani dit Zilly :	35.276.928	175- Ibrahim Abarchi :	19.999.956
36- Elhadji Maman Arji :	82.187.328	83- Sidikou Oumarou :	32.881.200	130- Hamidil Alio :	46.805.352	176- Sidi Mohamed Asseye :	49.426.128
37- El Maman Issa :	79.836.996	84- Sileymine Ben Hameda :	78.997.128	131- Mme Haoua Barazé :	46.574.676	177- Sinad Mahmoud :	48.935.352
38- El Sani Souley Dangara :	81.707.328	85- Souley Oumarou :	33.614.664	132- Hassane Mossi :	47.079.744	178- Hama Bagué :	48.166.128
39- Elhadji Yacouba Alkaria :	33.161.034	86 - Soumana Ousseïni :	33.631.200	133- Ali Botrane :	25.470.568	179- Amadou Seydou :	000000
40- Goumar Mohamed :	9.120.000	87- Soumana Sanda :	71.562.090	134- Issa Lamine :	-5.691.000	180- Taher Ibrahim Ahmed :	48.166.128
41- Halidou Magé :	26.968.368	88- Yahaya Lati :	34.201.200	135- Issaka Ali :	27.714.528	181- Waziri Malam Adji :	47.242.464
42- Habi M. Salissou :	10.233.000	89- Lawali Hamissou :	2.770.200	136- Issaka Djégoulé H. :	21.916.224	182- Yacouba Ousseïni :	46.366.128
43- Hama Assa :	35.242.621	90- Abba Adam Ousseïni :	47.446.128	137- Abdoulaye Morou :	000000	183- Yaou Elhadji Djibrillou :	48.166.128
44- Hamadou Mouhmodoune :	31.831.200	91- Abdou Dariri :	48.166.128	138- Issaka Maman :	25.658.064	184- Mme Zakari Aminatou H. :	45.815.496
45- Hamid Algabid :	31.831.200	92- Haladou Amadou :	47.595.408	139- Kalla Ankouraou :	59.626.128	185- Zakou Djibo :	48.166.128
46- Ibrahim Chaïbou :	27.190.476	93- Abdoulaye Diori :	47.242.464	140- Mme K. Fatouma Zara :	46.164.288		
47- Ibrahim Abbalélé :	67.606.596	94- Agali Mano :	46.711.560				

## Annulation des mandats d'arrêts contre des personnalités sénégalaises

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a annulé, ce mardi, les mandats d'arrêts internationaux délivrés contre l'ancienne Premier ministre sénégalaise, Mame Madior Boye, et l'ex-ministre des forces armées, Youba Sambou, pour leur responsabilité présumée dans le naufrage du Joola. Le bateau qui faisait la liaison entre Ziguinchor, dans le sud du pays, et Dakar, la capitale, a sombré au large de la Gambie, dans la nuit du 26 au 27 septembre 2002, faisant entre 1 800 et 2 000 morts et disparus. C'est la fin d'un bras de fer diplomatique-judiciaire. Depuis plusieurs années, les familles des victimes françaises du naufrage du Joola réclament le jugement des responsables d'une catastrophe qui résulte de multiples négligences et dysfonctionnements. Comme la justice sénégalaise a classé sans suite l'instruction ouverte peu après cet événement dramatique, ces familles ont déposé plainte devant le tribunal de grande instance d'Evry, en région pari-

sienne. Et une instruction pour homicides involontaires et défaut d'assistance à personnes en péril a été ouverte. Le 12 septembre 2008, neuf mandats d'arrêts internationaux ont été délivrés contre plusieurs hauts dignitaires sénégalais par le juge Jean-Wilfrid Noël, alors en charge de l'enquête, suscitant une très vive réaction des autorités sénégalaises.

### Contre-feux

En représailles, une plainte a ainsi été déposée au sujet de l'incendie de Paris-Opéra en 2005, au cours duquel deux Sénégalais avaient trouvé la mort et quatre avaient été grièvement blessés. L'objectif étant de mettre en cause les responsables politiques français de l'époque.

La justice sénégalaise s'en est ensuite prise au juge d'Evry lui-même. Un mandat d'arrêt a été émis le 22 septembre, suite à l'ouverture à Dakar d'une information judiciaire pour forfaiture et acte de nature à jeter le discrédit sur les institutions sénégalaises.

En France, le parquet général a fait appel des mandats contre l'ancienne Premier ministre Mame Madior Boye et contre l'ex-ministre des forces armées Youba Sambou, avec pour argument principal le fait que ces deux personnes bénéficiaient d'une immunité liée à leurs fonctions.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, qui a la possibilité d'examiner la régularité des actes de procédure, a déclaré la nullité de ces deux mandats d'arrêt, estimant que les deux anciens ministres bénéficient d'une immunité qui couvre les actes dans le cadre de leurs fonctions, même après la cessation de celles-ci, selon une source judiciaire, citée par l'AFP. La requête du collectif d'avocats représentant le gouvernement sénégalais, contre le juge Noël a, en revanche, été déclarée irrecevable par la chambre de l'instruction.

Pour Alain Veerschatt, vice-président de l'Association des familles de victimes françaises, c'est bien sûr la déception, même si, rap-

pelle-t-il, « la procédure existe toujours ».

### Alain Veerschatt

Président de l'Association des familles de victimes françaises

« Le président Wade ne tenait pas tellement à ce que ces personnes s'expriment. C'est vraisemblablement lui qui a mis en place tout ce pool d'avocats. » Côté sénégalais, maître Aïssata Tall Sall, membre du collectif d'avocats du gouvernement sénégalais, affiche, en revanche, sa satisfaction. « Il y avait pour le Sénégal le souci de faire respecter sa loi et surtout sa loi fondamentale », souligne-telle.

### Aïssata Tall Sall

Membre du collectif d'avocats mobilisé par le Sénégal

« Il faut féliciter le président Abdoulaye Wade qui dès le départ, dans cette affaire, a pris l'exacte mesure de ses responsabilités de chef d'Etat. [...] Il y avait le souci pour le Sénégal de faire respecter sa loi fondamentale. »

16/06/2009

## Pub BCEAO

# Pub BCEAO

Gabon

## Et on évoque déjà l'après Bongo

Omar Bongo sera inhumé à Franceville sa terre natale. Sa dépouille mortelle y a été accueillie par quelque 1 500 personnes après des obsèques officielles à Libreville et en présence de milliers de Gabonais et de 13 chefs d'Etat. L'heure était au recueillement et à l'émotion mais la question de la succession était aussi dans les pensées. Parmi les oraisons funèbres, celle d'Ali Bongo, le fils aîné du président défunt a été remarquée. Il en a profité pour faire une mise au point sur l'union au sein de la famille, démentant ainsi d'éventuelles rivalités dans la perspective de la prochaine présidentielle.

Officiellement, on ne devait pas l'évoquer, mais plusieurs orateurs de la cérémonie de ce mardi n'ont pas pu s'empêcher d'en parler, la succession est dans toutes les têtes. C'est Ali Ben Bongo, le fils du défunt qui a eu cette phrase : « *Il faut garder allumée la flamme sacrée de l'harmonie familiale et de l'unité nationale* », sous entendu : Il faut éviter une rupture « à la Togolaise » comme entre Faure et Kpatcha Gnassingbé. C'est le Premier ministre, Jean Eyeghé Ndong, qui est allé chercher dans l'histoire politique française un scénario cauchemar pour le parti gabonais au pouvoir, le PDG. C'était à la mort de



Le ministre gabonais de la Défense Ali Ben Bongo aux obsèques de son père à Libreville, le 16 juin 2009

Pompidou en 1974, Jacques Chaban-Delmas, l'impatient, s'était empressé d'annoncer sa candidature. Du coup, le parti gaulliste s'était déchiré et avait perdu le pouvoir pour plus de vingt ans. Sous-entendu : « Celui d'entre nous qui abattra son jeu trop vite, prendra le risque de faire gagner l'opposition ».

A Libreville, on sent bien que plusieurs héritiers d'Omar Bongo hésitent à partir trop vite dans la grande bataille présidentielle qui s'annonce. Légalement, il faut voter dans un délai de quarante-cinq jours, mais le ministre de l'Intérieur, André Mba Obame nous a confié que : « *Ce serait matériellement très difficile et qu'il faudrait plutôt compter quatre ou cinq mois* ». Et Mba Obame d'ajouter : « *Si l'on a un président élu d'ici la fin de l'année, ce sera bien* ». **.AFP**

Culture

## La 5<sup>ème</sup> édition du festival Bijni-Bijini à Niamey

Niamey va abriter du 18 au 20 juin 2009, la 5<sup>ème</sup> édition du festival de l'art de la marionnette Bijni-Bijini. Ce festival verra la participation du Benin, du Burkina, du Niger, du RD Congo et du Togo. Le CCFN/JR de Niamey, les centres des jeunes de Karadjé, Talladjé, Kalley, l'Espace Tréteaux et le Musée National sont les six lieux retenus pour le déroulement de ce festival. La marionnette est selon Alain Recoing « un objet mobile d'interprétation dramatique en opposition avec l'automate et différent de la poupée-jouet, mu par l'intention du manipulateur... ». Cette définition de la marionnette à l'avantage, d'abord, de présenter les deux caractéristiques essentielles de la marionnette à

savoir la mobilité et l'espace dramatique, ensuite la liberté de choix en ce qui concerne les matériaux utilisés pour la fabriquer. Organisée par la compagnie Koykoyo, la 5<sup>ème</sup> édition du festival Bijni-Bijini aura la particularité de présenter au public nigérien et étranger une diversité de marionnettes selon leurs formes ou leurs typologies : les marionnettes à fil, à tige, celles portées ou habitées. En définitive comme toute œuvre d'art, la marionnette s'exprime par son apparence, sa forme, ses couleurs et gestes au point où la manière dont elle a été conçue donne une idée claire et précise sur ce qu'elle pourrait faire ou permettre de faire. **.AA**

Mali

## L'armée malienne contre al-Qaïda au Maghreb

Seize à vingt-six membres d'al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) ont été tués mardi 15 juin 2009 par l'armée malienne dans le nord du Mali, près de la frontière algérienne. Selon les observateurs, c'est la première fois que les troupes maliennes attaquent des islamistes armés dans le nord du pays. Cette offensive intervient près de deux semaines après l'annonce, le 3 juin, par Aqmi de l'exécution d'un otage britannique. Sur les lieux de l'accrochage, un véhicule calciné a été retrouvé et des sources sécuritaires contactées dans le nord parlent aussi de plusieurs islamistes tués. Il semble bien que c'est un repère des salafistes, situé entre le Mali et l'Algérie qui a été pris d'assaut. Dans un premier temps, les troupes maliennes auraient encerclé les ennemis, mais ces derniers ont réagi sans

pouvoir véritablement renverser la vapeur. Alors, les salafistes qui ont pu survivre, ont abandonné leurs positions. C'est la première fois que le Mali passe à l'offensive, face à al-Qaïda au Maghreb islamique, (Aqmi). Récemment, un touriste britannique et un officier de l'armée malienne ont été tués dans le nord par les mêmes éléments d'Aqmi. Pour les traquer, le Mali travaille désormais main dans la main avec l'Algérie, puissance militaire régionale. Les deux pays ont le droit d'organiser des patrouilles militaires mixtes le long de la frontière commune. Ensuite, ils échangent des informations. Sans oublier qu'en vertu des accords signés, les militaires maliens peuvent poursuivre les salafistes jusqu'en territoire algérien. De son côté, l'armée du président Bouteflika a le même droit sur le sol malien. **RFI**



### I.E.P.T.R

Institut des Enseignements Professionnels et Techniques

LA REFERENCE

Arrêté N°246/MESS/R/T/DGE/DES/DEPRI

Arrêté N°00094/MESS/R/T/DGE/DEPRI

### FORMATIONS - RAPIDES – CONTINUE - DISCONTINUE

- De niveau moyen
- De niveau supérieur
  - Premier cycle
  - Deuxième cycle
  - Troisième cycle

#### OPTIONS :

- Comptabilité – gestion des entreprises
- Gestion commerciale
- Gestion de la logistique et du transport
- Gestion des ressources humaines
- Administration gestion
- Secrétariat de direction
- Assistant de direction
- Finance banque
- Maintenance électronique et informatique
- Communication d'entreprise
- Administration scolaire
- Gestion de la santé
- Tourisme – hôtellerie
- Informatique de gestion
- Transit – douane

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS**

**CONTACTEZ NOUS**

**A L'ADRESSE CI-APRES :**

**BP : 12649 Niamey Tél 20-73-69-19 Cel :96 96 88 89 Fax 20 73 49 86 E-mail : ieptref481@yahoo.fr**

**Sis au Kalley Amirou – 3<sup>ème</sup> virage à droite, non loin de la boulangerie AMANA**

*Et toute autre option sur votre demande.*

**A la REFERENCE, c'est la culture de l'excellence**